

CARTE COMMUNALE (CC)



PIECE N°2 : REGLEMENT GRAPHIQUE

1/3500ème

Planche Nord

	<i>PRESCRIPTION</i>	<i>APPROBATION</i>	<i>APPROBATION PREFECTURE</i>
REVISION	01/02/2007	16/11/2020	22/12/2020

SIGNATURE ET CACHET :

Légende

-  Zone urbaine où les constructions sont autorisées (L.161-4 du Code de l'Urbanisme)
 -  Zone non constructible à vocation naturelle, agricole et forestière (L.161-4 du Code de l'Urbanisme)
 -  Droit de préemption
- Constructions en cours ou non reportées sur le cadastre numérisé

